



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

**SERVICE DE MÉDIATION DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
OMBUDSSTELLE DER UNIVERSITÄT FREIBURG**

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

**POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2023 / 2024
(1^{ER} AOÛT 2023 AU 31 JUILLET 2024)**

AU

RECTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

À L'INTENTION DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

Fribourg, le 9 décembre 2024

I. Introduction

Le Service de médiation (*Ombudsstelle*) présente ici son rapport annuel 2023-2024, conformément à l'article 3, paragraphe 1, lettre h, du "Règlement concernant le Service de médiation (*Ombudsstelle*) de l'Université de Fribourg" datant du 9 décembre 2019, en vigueur depuis le 1^{er} février 2020.

Le présent rapport couvre la période académique allant du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024, soit les semestres de l'automne 2023 et du printemps 2024. Il fait suite aux deux premiers rapports du Service provisoire de médiation du 12 avril et du 12 septembre 2019, qui couvraient la phase pilote du 1^{er} mars 2018 au semestre d'automne 2019, ainsi qu'aux rapports annuels réguliers couvrant la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020, du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2022 et du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023.

Le rapport est soumis par le Service de médiation au Rectorat de l'Université de Fribourg, à l'intention du Sénat.

II. Généralités

Le Service de médiation (*Ombudsstelle*), définitivement établi depuis l'année académique 2019 / 2020, se compose actuellement des personnes suivantes :

- Walter A. Stoffel, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, Docteur en droit, LL.M. (Yale), avocat ;
- Astrid Kaptijn, professeure à la Faculté de théologie de l'Université de Fribourg, Docteure en droit canonique ;
- Ariane Linder, responsable du Service Uni-Social, engagée à raison de 20% ;
- Nathalie Rappo, collaboratrice administrative, gestion du secrétariat à raison de 20%

Les médiatrices et médiateur du Service ont été reconduit.e.s dans leur mandat pour une nouvelle période de 3 années, c'est-à-dire du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2026.

./.

Pour mémoire, le Service a pour mission de fournir des conseils et de contribuer, dans la mesure du possible, à éviter ou à résoudre de manière adéquate et efficace des conflits entre les membres de la communauté universitaire afin de promouvoir un climat de coopération. Il n'a aucun pouvoir de décision, mais peut formuler des recommandations, tant dans des cas individuels que de manière générale, par exemple dans son rapport annuel ou par d'autres moyens appropriés (art. 3 du Règlement du 9 décembre 2019).

Les membres du Service de médiation sont « indépendants, impartiaux, respectivement multipartiaux » (art. 4). Ils.elles sont nommé.e.s par le Sénat (art. 8) pour un mandat de trois ans ; la première nomination se fait à la demande du Rectorat, tandis que la réélection s'effectue directement par le Sénat (art. 2, al. 1). Le Service est rattaché administrativement au Rectorat, qui veille à ce qu'il dispose de ressources financières suffisantes (art. 8).

III. Organisation

Le Service de médiation s'organise lui-même. Il dispose d'un site internet aux adresses suivantes :

<https://www.unifr.ch/uni/fr/organisation/office-mediation.html>

<https://www.unifr.ch/uni/de/organisation/ombudsstelle.html>

<https://www.unifr.ch/uni/en/administration/mediation-office.html>

Le Service peut être contacté de manière formelle ou informelle via les adresses électroniques mediation@unifr.ch / ombudsstelle@unifr.ch. Les affaires sont réparties selon la nature du cas, les facultés ou départements concernés, la position du.de la requérant.e au sein de l'Université, ainsi que les disponibilités des membres du Service et leurs compétences particulières.

Le plus souvent, la prise de contact a lieu directement auprès d'un membre du Service de médiation. Le Service respecte ce choix dans toute la mesure du possible.

Dans tous les cas, la confidentialité est assurée.

./.

IV. Activités

Le service a poursuivi, tout au long de cette période académique, son accompagnement à chaque fois qu'il a été sollicité pour un motif quelconque. Le plus souvent, il s'agit de problèmes relationnels entre collègues, avec la hiérarchie - ce sont parmi les cas plus délicats – entre jeunes chercheurs.chercheuses et les titulaires de chaires ou directrices.directeurs d'institut ou encore de suivi de thèse.

Les conflits qui opposent les jeunes chercheurs.chercheuses aux directions de thèse, directrices.directeurs d'institut, sont particulièrement importants pour l'Université, étant donné qu'il s'agit justement de la relève scientifique de l'institution. Les problèmes rapportés trouvent généralement leurs racines dans l'organisation du travail, beaucoup moins dans les rapports scientifiques proprement dits. Dans ces cas, il arrive que les personnes faisant appel au Service de médiation | Ombudsstelle ne souhaitent pas que les médiatrices et médiateurs interviennent ouvertement auprès de la hiérarchie, de crainte que la situation ne s'empire. Il s'agit alors, pour le service, de conseiller le.la requérant.e, voire même de le.la « coacher ». Ce travail de conseil/coaching peut porter ses fruits, du moins provisoirement. Nous nous en réjouissons, mais nous regrettons parfois de ne pas pouvoir intervenir auprès de la hiérarchie.

Dans quelques instances, les médiatrices.médiateur ont conduit une médiation proprement dite avec les personnes impliquées ou avec les membres d'une l'unité d'enseignement. Dans ce cas, le procédé consistait en une ou plusieurs séance(s) durant lesquelles les médiatrices.médiateur ont pu mener un échange ouvert avec les personnes concernées. Souvent, la médiation a permis de résoudre le conflit et de repartir sur de nouvelles bases. Parfois, le procédé n'a pas abouti à la résolution des divergences, trop fondamentales, mais a ouvert la voie à la prise de décisions et mesures organisationnelles, permettant à l'unité et aux personnes concernées de continuer à fonctionner.

Le service de médiation a été sollicitée à plusieurs reprises d'apporter ses réflexions et expériences à des unités de travail, voire même des départements entiers. Les médiateurs et médiatrices ont répondu positivement à ces appels, dans la mesure de leurs disponibilités. Il ne reste pas moins que la médiation entre plusieurs personnes pose de nouveaux défis qui dépassent le cadre bilatéral habituel et nécessitent des

ressources considérables en personnel et en temps. En l'état actuel, il est encore trop tôt pour un bilan des résultats obtenus.

V. Statistiques

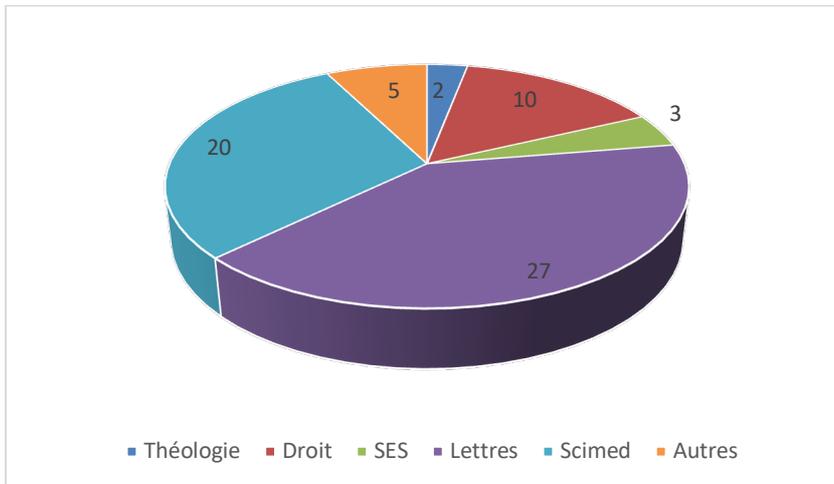
La statistique des cas rapportés au Service de médiation durant la période en revue fait état de **67** cas.

Dans ces 67 cas, il faut compter **23** cas ayant été importés de l'exercice précédent 2022/2023, car non résolus. Pour la période ciblée par le présent rapport annuel, SA-2023 / SP-2024, **44** nouveaux cas ont été ouverts. Au terme de la période définie, on comptabilise **38** cas clos. **29** cas demeurent non résolus à l'heure du présent rapport et seront donc reportés sur le prochain exercice 2024/2025.

Les 67 cas répertoriés dans la statistique peuvent être subdivisés par facultés, genre, langue et appartenance aux différentes catégories des membres de la communauté universitaire, comme suit.

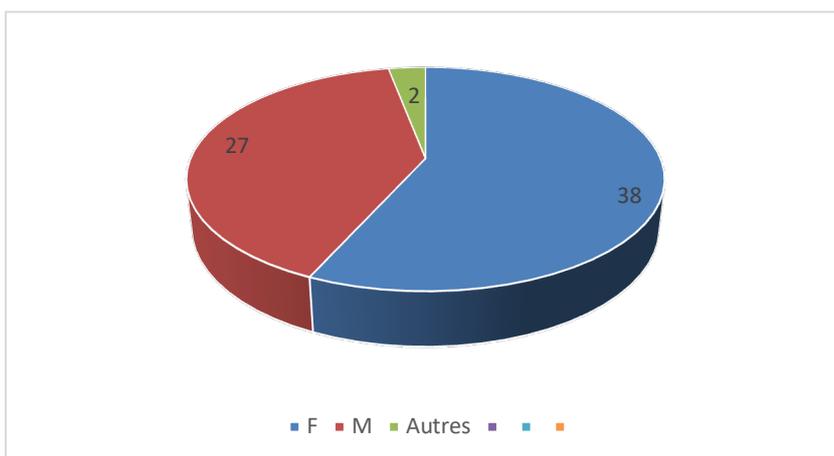
Facultés :

Faculté de théologie	2 cas
Faculté de droit	10 cas
Faculté des sciences économiques et sociales et du management	3 cas
Faculté des lettres et des sciences humaines	27 cas
Faculté des sciences et de médecine	20 cas
Autres	5 cas



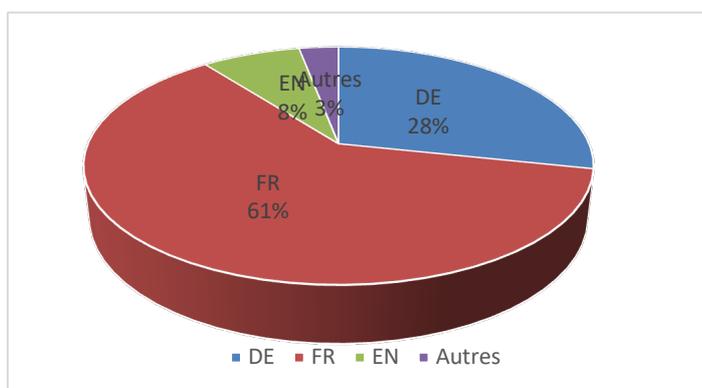
Genres :

Personnes de sexe féminin	38 cas
Personnes de sexe masculin	27 cas
Autres	2 cas

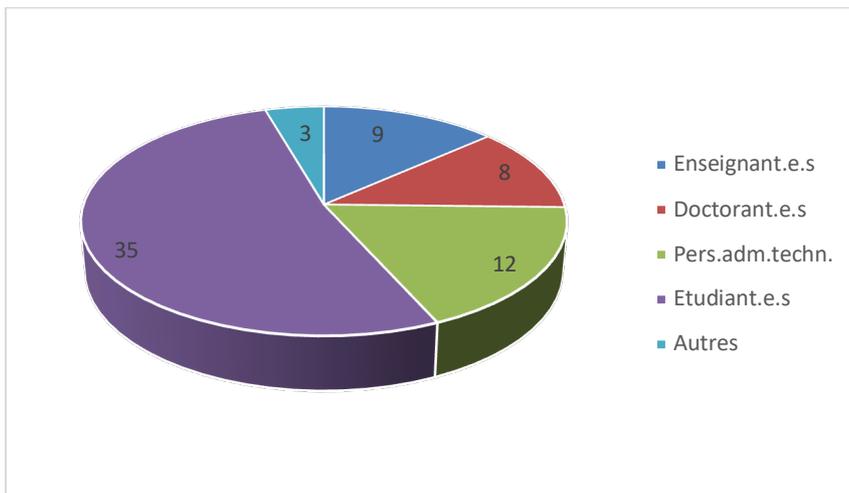


Langues :

Personnes de langue allemande	19 cas
Personnes de langue française	41 cas
Personnes de langue anglaise	5 cas
Autres	2 cas


Catégories des membres de la communauté universitaire :

Enseignant.e.s : Professeur.e.s, maître.maîtresse d'enseignement et de recherche, maître.maîtresse-assistant.e	9 cas
Doctorant.e.s assistant.e.s diplômé.e.s, y compris doctorant.e.s FNS	8 cas
Personnel administratif et technique	12 cas
Etudiant.e.s Unifr (Bachelor, Master, CAS/MAS, LDM)	35 cas
Autres (*)	3 cas



Les statistiques montrent une augmentation du nombre de requérants.es appartenant au corps étudiant par rapport aux années précédentes. Il est évident que le service de médiation n'est pas compétent pour évaluer des examens. Il constate toutefois que c'était souvent l'organisation des examens qui jouait un rôle dans ces affaires. Mais les raisons de l'augmentation ne sont pas encore suffisamment claires à ce stade.

La position des cadres intermédiaires continue à faire l'objet d'une grande partie des affaires relativement lourdes portées devant le service de médiation. Les remarques faites à cet égard dans les derniers rapports annuels conservent toute leur actualité, mais ont aussi rencontré un écho de plus en plus intéressé. Ainsi, les médiateurs et médiatrices avaient l'occasion de présenter leurs observations dans une séance du rectorat et dans la conférence des doyens. Ils ont également présenté le service par devant l'assemblée plénière des professeurs lors de sa séance du semestre d'automne 2023. Il est réjouissant de voir que plusieurs facultés ou départements ont mis sur pied des groupes de travail pour revoir leurs règlements de doctorat.

VI. Collaborations diverses du Service de médiation avec d'autres services

Durant la période rapportée, le service a pris part à différents événements :

- Welcome PhD 2024, 06.02 2024 : accueil des nouveaux et nouvelles doctorant.e.s à l'Université de Fribourg. Cet événement permet de réunir ces jeunes chercheuses et chercheurs afin de leur présenter les différents services existants à l'Université de Fribourg pouvant leur apporter aide et soutien administratif et financier durant leurs études doctorales ; la rencontre se conclut par un apéritif auquel prennent part les représentant.e.s des services, les facultés et les nouveaux et nouvelles doctorant.e.s Unifr.
- Sexual Harassment Awareness Day du 25.04.2024 : participation du service à l'occasion de cette journée internationale de lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel dans les hautes écoles et universités suisses, sous forme d'un « brown bag lunch », organisé par le Service EDI (Egalité, Diversité et Inclusion) de l'Unifr.
- Participation du service aux ateliers de supervision de thèse : une collaboration est instaurée avec le Graduate Campus Unifr et le Service Didanum (Didactique universitaire et compétences numériques) afin de bénéficier de l'expérience et des conseils des médiateur.médiatrices.
- Assemblée générale du corps professoral de l'Université de Fribourg : le service a été invité à se présenter à l'occasion de cette assemblée qui s'est tenue le 22.11.2023.

Le service continue d'entretenir des contacts avec l'antenne CLASH Fribourg pour l'Institut de médecine de famille qui s'occupe du harcèlement sexuel et sexisme en milieux de stage.

Des rencontres bisannuelles ont été également décidées et mises en place sous la dénomination « groupe information / échange ». Elles réunissent, outre le Service de médiation | Ombudsstelle, le Service EDI, EquOpp (Equal Opportunities), le Service du personnel de l'Unifr et l'AGEF (Association générale des étudiantes et étudiants de l'Université de Fribourg). Ces rencontres ont pour but d'éclaircir les missions de chacun.e.s et de faire part des projets en cours afin d'éviter de perdre de potentielles synergies communes.

VII. Remarques finales

Les nombres de consultations faites auprès des médiatrices et médiateurs est toujours important. Les cas traités durant l'année académique 2022/2023 avaient tendance à être plus complexes que par le passé, notamment parcequ'ils concernaient un plus grand nombre de personnes, parfois même l'entier d'un institut ou d'un département.

Il a été constaté par ailleurs et pour la première fois cette année, que des membres de la communauté universitaire dont le cas semblait avoir été réglé, recontactaient le service pour le même motif qui ressurgissait ou qui impliquait désormais d'autres protagonistes.

S'agissant de la situation des chercheurs.ses de relève, la service de médiation avait proposé la mise en place de structures de supervision des thèses, telles que des ateliers d'échange et d'accompagnement de thèse (voir point IV et VI ci-dessus), ainsi qu'une formation spécifique de gestion du personnel tout.e nouveau.nouvelle enseignant.e engagé.e par l'Université de Fribourg. Ces propositions sont soutenues par le rectorat et commencent à être réalisées dans l'université, en collaboration avec le Service des Ressources Humaines, le Graduate Campus, le Service de didactique universitaire et compétences numériques, le Service Promotion Recherche, le Secrétariat général et la direction administrative. Le service de médiation s'en réjouit.

LE SERVICE DE MÉDIATION DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

Les médiatrices et médiateur

Astrid Kaptijn

Ariane Linder

Walter Stoffel